

Mulhouse, le 12 décembre 2017



19 boulevard Wallach

68100 MULHOUSE

Tel.: 03 89 54 92 58

E-mail : [snu68@snuipp.fr](mailto:snu68@snuipp.fr)

<http://68.snuipp.fr>

à Madame l'Inspectrice d'Académie  
Directrice Académique  
des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Objet : Saisie des heures des personnels de religion dans le TBE

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Par une circulaire datée du 7 décembre 2017, vous demandez dorénavant aux directeurs d'écoles de saisir dans le TBE les heures des IDR intervenant dans leur école.

Dans le BO n°41 du 6 novembre 2014 il est précisé : *dans le cadre du programme de la refondation de l'École et des consultations nationales menées pour l'évolution des missions et des métiers des personnels de l'éducation nationale, une des conclusions du groupe métier « directeurs d'école » actait la nécessaire simplification des tâches des directeurs.*

Une nouvelle fois dans notre département c'est une aggravation des taches administratives des directeurs d'écoles et non une simplification qui se met en place. D'ailleurs le GT de travail « simplification des taches administratives des directeurs d'écoles » ne s'est plus réuni **depuis le 15 mai 2017**.

Nous vous informons donc nous lançons la consigne de ne pas remplir ce document sur TBE mais de continuer à signer le document papier qui existait initialement.

Veillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le secrétariat départemental du SNUipp-FSU 68

Valérie POYET

Ghislaine UMHAUER